

1. Maintien et pérennisation des services :

Le CPAS s'engage à préserver et améliorer les services essentiels :

- ✓ Aide matérielle, sociale, médicale et psychologique.
- ✓ Médiation de dettes et guidance énergétique.
- ✓ Distribution de colis alimentaires.
- ✓ Maintien à domicile des aînés (aide familiale, repas livrés, télé vigilance).
- ✓ Soutien à la petite enfance (partenariat avec le Bilboquet).
- ✓ Accès à des permanences juridiques et sociales.

2. Axes stratégiques 2024 – 2030

Le CPAS souhaite aussi, au cours de la législature 2024-2030, développer 8 objectifs prioritaires

Ces 8 axes repris ci-dessous sont déclinés en actions concrètes.

Ces actions pourront s'enrichir en fonction des opportunités qui apparaîtront au cours de la législature (projets subsidiés, nouveaux partenariats, ...).

Le plan stratégique transversal (PST) développera les points repris dans la note de politique générale.

Les actions seront fonction des moyens disponibles.

Axe 1 : Communication et information ♦ Améliorer la visibilité des services du CPAS :

- Création d'un répertoire des aides disponibles.
- Développement de la page web et des réseaux sociaux.
- Publications régulières dans le bulletin communal.
- Organisation de conférences sur des sujets sociaux (santé, énergie, budget...).

Axe 2 : Insertion socioprofessionnelle ♦ Faciliter l'accès à l'emploi pour les bénéficiaires du CPAS :

- Partenariats avec le FOREM, la Maison de l'Emploi et les entreprises locales.
- Formation aux compétences de base (informatique, rédaction CV, permis de conduire...).
- Communication aux employeurs sur les avantages des mises à l'emploi via le CPAS.

Axe 3 : Inclusion sociale et participation ♦ Lutter contre l'isolement et encourager la mixité sociale :

- Collaboration avec les associations locales pour l'inclusion des bénéficiaires.
- Ateliers intergénérationnels (cuisine, numérique, activités culturelles).
- Accès renforcé aux infrastructures publiques et événements communaux.

Axe 4 : Accès à un logement digne ♦ Favoriser un habitat accessible et de qualité :

- Renforcer les synergies « Commune – CPAS »
- Création de partenariats avec des bailleurs sociaux.
- Lutte contre la précarité énergétique par des conseils et aides à l'isolation.
- Relecture des contrats de location pour protéger les locataires précaires.

Axe 5 : Santé et bien-être ➤ Garantir un accès aux soins pour tous :

- Mise en place ou orientation vers des permanences psychologiques gratuites.
- Développement d'un réseau de prévention en matière de santé mentale et physique.
- Sensibilisation aux violences intrafamiliales et formation des professionnels concernés, incluant un soutien spécifique aux victimes, quel que soit leur âge.
- Soutien aux familles monoparentales et aux personnes en incapacité de travail.

Axe 6 : Petite enfance et jeunesse ➤ Encourager l'épanouissement et l'éducation des jeunes :

- Renforcer les synergies « Commune – CPAS »
- Augmenter les places d'accueil pour la petite enfance.
- Programme de soutien aux jeunes en décrochage scolaire (école des devoirs, accès à la culture).
- Promotion des activités pour la jeunesse en partenariat avec les associations locales, notamment en développant des ateliers mixtes « petite enfance / personnes âgées » (jeux de société, lecture, tricot...)

Axe 7 : Personnes âgées et handicapées ➤ Assurer l'autonomie et la dignité des aînés et des personnes en situation de handicap :

- Renforcer les synergies « Commune – CPAS »
- Renforcement du maintien à domicile avec des services adaptés.
- Développement de solutions de mobilité adaptées (navettes, cohabitation intergénérationnelle).
- Favoriser l'inclusion et l'accès aux activités sociales pour les personnes handicapées.

Axe 8 : Bien-être au travail et soutien aux travailleurs sociaux ➤ Garantir un environnement de travail sain et motivant :

- **Prévention du stress et de l'épuisement professionnel :**
 - Espaces de parole et de soutien (supervision, groupes d'échange).
 - Accès à des ressources en gestion du stress et prévention du « burn-out ».
 - Adaptation des charges de travail aux réalités du terrain.
- **Formation et développement professionnel :**
 - Encouragement à la formation continue.
 - Ateliers sur la gestion des situations complexes (violences, médiation, santé mentale...).
- **Amélioration des conditions de travail :**
 - Aménagement d'espaces plus ergonomiques et chaleureux.
 - Favoriser un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle.
- **Valorisation du travail social :**
 - Mise en avant des réussites et des impacts positifs des actions du CPAS.
 - Renforcement de la collaboration entre équipes et partenaires extérieurs.

Cette déclaration traduit l'engagement du CPAS d'Herbeumont à répondre aux besoins des citoyens tout en anticipant les défis futurs. L'objectif est de garantir **un accès équitable aux services sociaux**, d'encourager **la participation de tous** et d'adapter les aides aux réalités du terrain.

Le CPAS s'engage à une évaluation régulière des actions mises en place afin d'adapter ses priorités et maximiser leur impact.